

M. COLDWELL: Avez-vous donné le taux de conversion de la lire, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Nous essayons de le trouver.

M. McCUSKER: Il y a quelque temps, monsieur le président, j'ai demandé par votre intermédiaire une question à M. Green...

Le PRÉSIDENT: Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. GRAYDON: Nous ne sommes pas encore aux salles de bain!

Le TÉMOIN: Chauffage \$2,000, électricité et gaz \$2,500. Ce sont les principaux chefs de dépenses.

M. Croll:

D. Parlez-vous de liras ou de dollars?—R. J'ai parlé de dollars.

Le PRÉSIDENT: Ce renseignement est à la page 144 du rapport. En Italie nous avons à notre disposition \$402,000, et \$800,000 additionnels à venir; plus \$500,000 en obligations à 5 p. 100. Nous avons l'intention d'utiliser cette dernière somme dans le domaine général de bourses et travail éducatif.

M. McCUSKER: Vous avez dit environ \$400,000 en espèces, et \$800,000 à venir, plus \$500,000 en obligations à 5 p. 100?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. McCUSKER: Nous avons donc pratiquement \$1,700,000?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. CROLL: Je voudrais étudier cela plus à fond.

M. GRAYDON: Je voudrais l'étudier plus à fond après vous.

M. CROLL: Vous nous avez dit que notre loyer actuel était de \$22,000 par an.

M. JUTRAS: \$26,000 avec l'électricité.

M. CROLL: Le taux d'intérêt habituel du gouvernement dans ce pays est de 3 p. 100, je présume?

M. Low: Trois et trois quarts.

M. CROLL: Mais les taux gouvernementaux dans ce pays...

M. Low: Oui, c'est exact. Trois et trois quarts était le dernier chiffre.

M. Croll:

D. En supposant que cela nous coûterait disons \$550,000,—le chiffre que vous avez donné,—nous portons cela à \$700,000, et à trois et trois quarts p. 100 cela vous donne environ \$26,000?—R. Il y a un autre point qu'il est peut-être utile de mentionner en rapport avec la propriété là-bas: il est à notre avantage de posséder une propriété dans le but de pouvoir profiter de l'exemption de taxes que les gouvernements étendent aux propriétés appartenant à d'autres gouvernements. Cette immunité ne s'applique généralement pas si vous ne faites que louer une propriété, et nous avons trouvé que cela réalise une économie considérable.

M. Low:

D. Vous avez en tout cas à payer une taxe dans une location.—R. Si nous louons, oui, mais si nous possédons la propriété, non.

D. Voulez-vous me dire par là que si vous louez un immeuble vous avez à payer une taxe en sus?—R. Eh bien, votre loyer reflète les taxes comme pour une transaction normale, mais si vous êtes propriétaire, il n'y a pas d'élément de taxe là-dedans.